



Mairie de Neufchâtel en Saosnois
3, place Maxime Boisseau
72600 Neufchâtel en Saosnois
☎ 02 43 97 74 15 ☒ 02 77 27 64 62
mairie.neufchatel-en-saosnois@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU

Séance du 14 septembre 2017

Le quatorze septembre deux mil dix-sept à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Michel GOURDEL, Maire.

Présents : M. GOURDEL Michel, Maire, Mmes : GILOUPPE Chantal, MOULARD Claudie, QUERE Cécile, MM : BLEU Gérard, CHOLET Jonathan, GERVAIS Hubert, MARTIN Richard, MARUITTE Rémi, PIEL Wilfrid, PORTE Jean-Yves.

Excusé(s) : Mme RAGAINÉ Chantal.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 12
- En exercice : 11

Secrétaire de séance : Mme QUERE Cécile.

D2017_09_01 – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ONF POUR LES TRAVAUX DE L'ALLEE MARGUERITE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée par l'ONF pour les travaux de réfection sur l'allée Marguerite. La commune s'engage à payer à hauteur de 50 % des travaux de 2017 et de prendre en charge les travaux de 2018. Au total, le coût est de 6 000 € pour 2017 et 17 000 € pour 2018 (à inscrire au BP 2018).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la convention proposée par l'ONF et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_09_02 – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ONF POUR LE CHATEAU D'EAU

Monsieur le Maire présente la convention de l'ONF pour l'occupation d'un terrain temporaire pour maintien d'un château d'eau hors service. Monsieur le Maire propose de renouveler la convention pour une durée de 9 ans (2025) avec une redevance de 110 € tous les trois ans, auquel s'ajoute 180 € de frais de dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la convention proposée par l'ONF et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_09_03 – CONTRAT POUR LA LICENCE DES LOGICIELS A LA MAIRIE

Monsieur le Maire présente les devis pour les logiciels de la mairie.

Le Conseil Municipal peut continuer avec l'entreprise SEGILOG pour une durée de 3 ans avec un montant annuel de 3 000 € TTC comprenant les droits d'utilisation, la maintenance et la formation.

Suite à une autre proposition, le Conseil Municipal peut choisir l'entreprise Modularis pour une durée de 4 ans avec un montant annuel de 1 800 € TTC comprenant les droits d'utilisation, la maintenance et la formation. Sur la première année, un coût de 840 € TTC en plus pour la reprise des données et l'installation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de retenir l'entreprise Modularis pour les logiciels de la mairie.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_07_04 MODIFICATION VIREMENT AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le budget primitif adopté le 06 avril 2017.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits ci-dessous

Section	Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	65	657364	1 654.00 €	
Fonctionnement	012	64161	- 1654.00 €	

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_07_05 PAIEMENT DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Vu le budget primitif adopté le 06 avril 2017.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits ci-dessous

Section	Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	023	023	1 654.00 €	
Investissement	23	2315	1 654.00 €	
Investissement	021	021		1 654.00 €
Fonctionnement	74	74		1 654.00 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_09_06 – RAPPROCHEMENT DES EHPAD DE NEUFCHATEL ET MAROLLES AVEC NOGENT LE BERNARD

Monsieur le Maire expose la situation actuelle des 3 EHPAD :

Les EHPAD de Marolles-les-Braults et de Neufchâtel-en-Saosnois ont une direction commune, mais leur directeur partira à la retraite fin décembre 2018. Ces mêmes EHPAD ont un médecin régulateur mais ce dernier est en arrêt maladie depuis plusieurs mois et ne reviendra pas.

L'EHPAD de Nogent-le-Bernard a une directrice qui doit également partir à la retraite fin 2018. Le médecin coordinateur a réduit son temps à compter du 1^{er} septembre 2017 et démissionnera au 31 décembre 2017.

Le projet de regroupement des 3 EHPAD a pour objectifs principaux :

- De recruter un directeur assisté d'un sous-directeur qui auront à administrer 240 lits, ce qui donne une valeur à ces deux postes et donc une chance plus importante de trouver des postulants.
- De recruter un médecin coordinateur à temps complet pour ces trois établissements qui pourra également faire des prescriptions ce qui soulagera les médecins libéraux en nombre insuffisant.
- De pouvoir jouer sur la complémentarité d'accueil de ces trois établissements.
- D'ouvrir pour l'EHPAD de Neufchâtel-en-Saosnois l'unité Alzheimer et l'accueil de jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet de regroupement de ces trois établissements.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_09_07 – DEMANDE DU NEW CASTLE

Monsieur le Maire présente une demande du New Castle qui rencontre des difficultés financières. Vu que la commune est propriétaire des locaux occupés par le New Castle, la demande concerne une baisse de loyer. Monsieur le Maire propose de baisser le loyer de 50 € HT, ce qui passe le loyer à 350.49 € HT au lieu de 400.49 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de baisser le loyer du New Castle de 50 € HT à compter du 1^{er} septembre 2017.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 2 abstentions : 0)

D2017_09_08 – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION AMICALE CULTURELLE PERSEIGNE NEUFCHATEL

Monsieur PORTE Jean-Yves se retire lors du vote.

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'ACPN pour un partenariat avec la commune dans le cadre de la « Laurent Brochard ». Ce partenariat concerne les panneaux de signalisation de la course où le logo et le nom de la commune serait ajouter. L'association demande une participation de 240 € représentant le coût des panneaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 240 € à l'association ACPN.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

QUESTIONS DIVERSES

- INFORMATION REUNION ARS
- INAUGURATION DU PAR CET DE L'EGLISE
- COMICE AGRICOLE 2017